

Inventaire et cartographie des populations d'Ecrevisses à pattes blanches

Contribution à l'animation du site Natura 2000 du Plateau Central de l'Aubrac Aveyronnais

Note de synthèse

Contexte : Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac (SMAG PNR de l'Aubrac) est animateur du site Natura 2000 « Plateau central de l'Aubrac aveyronnais » (FR 73 00 871) dont le Document d'Objectifs affiche comme enjeu prioritaire la préservation de l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes* - APP). Cette espèce autochtone subit un déclin généralisé et sa situation est jugée préoccupante car elle se retrouve de plus en plus confinée dans les ruisseaux de tête de bassin versant et est impactée par de multiples menaces. La principale cause de disparition des écrevisses autochtones (EA) est l'introduction d'écrevisses exotiques (EE), porteuses saines d'une maladie mortelle à 100% pour les écrevisses autochtones : la peste de l'écrevisse (ou aphanomycose). Parmi les écrevisses exotiques introduites, on retrouve l'Ecrevisse de Californie (ou Ecrevisse signal ou du Pacifique - *Pacifastacus leniusculus* – PFL) qui est l'espèce la plus dangereuse pour les APP car elle occupe la même niche écologique. Espèce très agressive, sa présence à proximité d'une population d'APP met en péril la survie de cette espèce à court terme par contamination par la peste ou par prédation et compétition.

Une première étude* a été menée en 2024, par le Bureau d'études Saules et Eaux, sur le site Natura 2000. Elle visait à dresser l'état des lieux de répartition de l'espèce mais a fait état d'une importante mortalité d'écrevisses à pattes blanches sur une des Boraldes du site Natura 2000, ayant pour cause une contamination par la peste de l'écrevisse. Connue pour être la plus belle population du département de l'Aveyron, elle a perdu 70 % de linéaires colonisés, soit 5,4 km de population éradiquée. Un suivi était nécessaire en 2025.



Cadavres d'écrevisses à pattes blanches



Ecrevisse à pattes blanches



Ecrevisse de Californie

Lien vers la fiche d'indentification des principales espèces d'écrevisses: [Fiches écrevisses \(www.sauleseteaux.fr\)](http://Fiches écrevisses (www.sauleseteaux.fr))



Objectifs : Les nouveaux inventaires* menés en juillet 2025 par Saules et Eaux avaient pour objectifs :

- ✓ D'évaluer la persistance du pathogène dans le milieu (autrement dit d'évaluer si la contamination par la peste affectait toujours la population) ;
- ✓ Et d'estimer les possibilités de recolonisation du bassin versant par les APP pour espérer retrouver la belle population d'avant mortalités.

Inventaire et cartographie des populations d'Ecrevisses à pattes blanches

Contribution à l'animation du site Natura 2000 du Plateau Central de l'Aubrac Aveyronnais

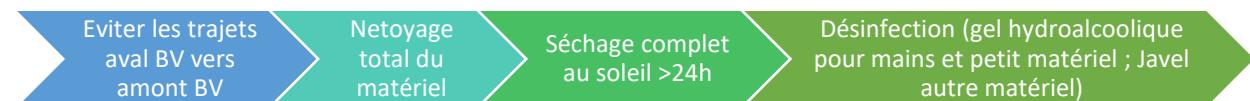
Méthode : Les inventaires astacicoles sont nocturnes (encadrés par les services de l'Etat et autorisés par arrêté préfectoral) car l'écrevisse est une espèce lucifuge, qui craint la lumière du jour. Les individus et indices de présence (mues, pinces, caches nettoyées, traces de passage...) d'écrevisses sont recherchés. Afin d'éviter toute propagation de pathogène (principalement la peste de l'écrevisse) et d'entraîner de nouvelles mortalités, une désinfection stricte et systématique de l'ensemble du matériel est effectuée avant et entre chaque intervention dans le milieu.

Résultats : Tandis que la contamination par la peste de l'écrevisse semblait stabilisée lors des suivis de novembre 2024, les observations de juillet 2025 ont mis en évidence une recontamination au sein de la Boralde amont par analyse d'un cadavre d'APP testé positif à la peste. Cette persistance du pathogène dans le milieu, malgré les coups d'eau hivernaux qui auraient pu le stopper, tend vers l'hypothèse d'une présence d'écrevisses exotiques dans la Boralde qui serait la cause des mortalités depuis 2024. **Il est rappelé que le transport à l'état vivant et l'introduction d'écrevisses exotiques sont strictement interdits sous peine de poursuites.** Cette, très probable, introduction, malveillante ou involontaire, fait peser une lourde menace pour les APP du bassin versant. Les EE étant très invasives, elles font craindre à plus ou moins long terme, le remplacement d'une espèce autochtone par une espèce exotique.

La bonne nouvelle est que des APP colonisent encore un affluent de la Boralde en de très bonnes densités et pourront recoloniser le bassin versant, si les conditions sont favorables, mais cela pourra prendre de nombreuses années. Sur ce secteur quelques points noirs (piétinement des berges par le bétail) ont été mis en évidence et pourraient être traités par des travaux de protection (mise en défens du cours d'eau, installation d'abreuvoir). Cette protection permet la consolidation des berges, la reprise de la végétation de bord de rivière et ainsi une restauration des habitats pour les écrevisses (racines).

Préconisations :

- ❖ **Sensibiliser à la peste de l'écrevisse :** Pathologie véhiculée par des écrevisses contaminées mais aussi de l'eau contaminée car les spores du champignon responsable de la maladie peuvent survivre un certain temps dans l'eau. Il suffit d'une seule écrevisse porteuse de cette maladie ou de matériel ou d'eau contaminés (ex : bottes, appareil photo-subaquatique, vivier de pêche...) pour éradiquer totalement une population d'APP. Le respect de précautions sanitaires est indispensable et concerne toute personne susceptible d'accéder aux cours d'eau (naturaliste, pêcheur, promeneur...):



- ❖ **Maintenir le suivi du site par prospection nocturne :** rechercher d'éventuelles EE introduites, évaluer la persistance du pathogène (cadavres d'APP) et la recolonisation par les APP.

- ❖ **Réaliser des travaux de protection** (exemple ci-contre).

Perspectives : La peste de l'écrevisse nécessite encore d'importants travaux de recherche scientifique pour comprendre les différents mécanismes de contamination et d'expression du pathogène et pouvoir ainsi espérer lutter contre ce fléau pour protéger au mieux les écrevisses autochtones.

